

Enfin, à la suite de son examen des dossiers d'employés du MAECI et de CIC qui ont quitté le service extérieur entre 1990 et 2002, Mercer a déterminé qu'environ un tiers des 66 agents du service extérieur dont le dossier a été examiné maîtrisait des langues étrangères. Nombre de ces employés ont bénéficié d'une formation linguistique aux dépens de l'État.

Quelle est la prochaine étape?

Au cours des prochains mois, le MAECI et CIC organiseront des tribunes libres afin de revoir, en présence des agents du service extérieur, les résultats de l'Étude comparative et l'analyse des données sur le maintien en poste des FS. L'an dernier, CIC a établi un programme de rétroaction sur le départ des employés pour l'ensemble du Ministère. De son côté, le MAECI fera l'essai d'un nouveau processus d'entrevues de départ sous peu. De telles initiatives devraient permettre aux deux ministères de mieux ausculter le départ des FS. D'ici la fin de septembre, les quatre parties concernées se réuniront de nouveau pour déterminer d'autres aspects des conditions d'emploi des agents du service extérieur susceptibles de profiter de l'adoption de pratiques exemplaires. Nous vous tiendrons au courant des progrès dans ce dossier.

© Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, 2002
Tous droits réservés.